

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

Soixante-septième session

Salle des Assemblées, Palais des Nations
Genève (Suisse), 3-7 octobre 2016

Note relative à l'organisation de la session

Liste des orateurs

- Le Secrétariat du Comité exécutif tient à attirer l'attention des délégations sur les nouveaux arrangements concernant la prise de parole lors du débat général.
- La liste des orateurs a été ouverte le 5 septembre 2016.
- La demande de temps de parole se fait par courriel adressé à hqexcom@unhcr.org, mentionnant « Liste des orateurs » en objet, et indiquant les nom, titre et rang exacts de l'orateur.
- La liste des orateurs sera close le mardi 27 septembre 2016, et publiée le jeudi 29 septembre 2016 à la fermeture des bureaux.
- Une fois la liste publiée, toute délégation qui solliciterait un temps de parole serait placée en fin de liste.
- Toute délégation qui désire se retirer de la liste des orateurs le fait personnellement le jour de la réunion. Dans ce cas, il sera demandé à l'orateur ou à son(sa) représentant(e) de rayer son nom de la liste et d'y apposer ses initiales.
- Un État/une organisation peut échanger de place sur la liste avec un autre État/une autre organisation. Les deux parties doivent ensemble prendre attache avec le Secrétariat pour apposer leurs initiales aux endroits de la liste affectés par le changement.
- Si une délégation ayant raté son temps de parole se rapproche du Secrétariat pour se réinscrire, elle sera placée en fin de liste.
- Les orateurs sont priés de limiter leurs interventions à 5 (cinq) minutes. Un État/une organisation qui parle au nom d'un groupe d'États ou d'un groupe d'organisations disposera de 7 (sept) minutes. Ce temps peut être réduit, en fonction du nombre d'orateurs inscrits et du calcul du temps disponible. Tout changement à ce sujet sera porté à la connaissance des délégations.

Inscription et disposition des places

- Pour que la liste des participants et la disposition des places puissent être finalisées, l'inscription pour la session sera close le mardi 27 septembre 2016. Il est rappelé aux délégations de confirmer leur participation par écrit, en envoyant une note verbale à hqexcom@unhcr.org, comportant les noms et titres exacts, selon l'ordre hiérarchique, de tous les représentants devant prendre part à la session et indiquant le chef de la délégation. Pour toute question concernant l'inscription des ONG, veuillez vous adresser à interagency@unhcr.org.
- La disposition des places suivra l'ordre adopté à la 70^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon l'ordre alphabétique anglais, en commençant par les États membres du Comité exécutif. Le premier siège sera donc occupé par le Brésil. Les États membres du Comité exécutif disposeront de deux sièges à la table et de deux sièges derrière, tandis qu'il sera attribué aux États observateurs un siège à la table et un siège derrière.

- Les États non membres du Comité exécutif et d'autres observateurs, qui se sont fait enregistrer après le délai du 27 septembre, pourront obtenir une plaque nominative dans la salle auprès des agents de conférence qui leur trouveront des sièges.

Déclarations

- Les déclarations sont faites dans l'une des six langues officielles des Nations Unies que sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.
- Afin de faciliter le travail des interprètes, les délégations sont priées de fournir à l'avance des exemplaires de leur déclaration aux agents de conférence présents dans la salle.
- Cette année, le HCR a pris des dispositions pour que les déclarations faites lors du débat général soient publiées sur le site Internet de la session à www.unhcr.org/fr/excom2016, sous « Déclaration du Haut Commissaire et débat général ». Les délégations désireuses de faire publier leurs déclarations sur ce site sont priées de faire parvenir la version électronique, « telle que prononcée », à excomstatements@unhcr.org, en mentionnant en objet le nom du pays/de l'organisation. Dès qu'elles auront été prononcées, ces déclarations seront publiées aussitôt que possible.

Médias lors du débat général

- Le débat général sera retransmis en direct sur le site Internet de la session (www.unhcr.org/fr/excom2016).
- Les délégations qui souhaiteraient voir leurs déclarations lors du débat général être enregistrées à leurs propres fins sont priées d'obtenir l'enregistrement vidéo du HCR en adressant leur demande par écrit à champagn@unhcr.org, avec copie à tibaw@unhcr.org.
- Les informations relatives à l'accréditation officielle des médias sont disponibles sur le site Internet de l'Office des Nations Unies à Genève à <http://bit.ly/21cvcKB>.
- Aucun vidéophotographe ni photographe non accrédité ne sera admis dans la Salle des Assemblées, et la sécurité veillera au respect strict de cette règle.
- L'accès pour les médias sera restreint après le débat général, sauf à la clôture de la session (point 14 de l'ordre du jour).
- Prenez part à la conversation en ligne et suivez la réunion annuelle du Comité exécutif du HCR sur les réseaux sociaux :
 - * Hashtags principaux - #ExCom2016 #WithRefugees
 - * Comptes Twitter principaux - [@Refugees](https://twitter.com/Refugees), [@RefugeesChief](https://twitter.com/RefugeesChief), [@RefugeesMedia](https://twitter.com/RefugeesMedia)
 - * www.facebook.com/unhcr
 - * www.instagram.com/unrefugees
 - * www.youtube.com/unhcr